

When you need
to be sure



Invitation to the
Annual General Meeting
of Shareholders of SGS SA

SGS

Welcome to our Annual General Meeting

Geneva, 26 March 2025

Dear Shareholders,

Welcome to our Annual General Meeting.

I am pleased to share with you the outstanding start to Strategy 27: Accelerating growth, building trust.

It has been an impressive year!

The first year of our strategy has provided a solid foundation to enable SGS to drive profitable growth, streamline the organization, deliver attractive returns for stakeholders and remain the point of reference when you need to be sure. We are executing our ambitions at full speed, which Géraldine will present to you in more detail during the Annual General Meeting.

We have presented our 2024 financial results alongside our integrated report for the first time, reinforcing our commitment to transparency and strategic alignment.

Excellent 2024 results

The accelerated execution of Strategy 27 has led to record sales of CHF 6.8 billion, strong organic growth of 7.5%, an outstanding free cash flow and enabled an industry-leading level of returns. Performance has been driven by all our divisions, with Testing and Inspection delivering a strong 7.6% organic growth coming from all business lines, while Business Assurance provided 6.2% organic growth, mainly supported by Certification. In 2024, our M&A activity has been relaunched with 11 acquisitions, plus three more in early 2025. We also launched a CHF 100 million efficiency plan at the beginning of 2024 to achieve a leaner and more agile operating model. During the year, we identified additional procurement savings of CHF 50 million, bringing the total cost savings plans to CHF 150 million.

I am truly impressed by our team's perseverance and dedication throughout this period of renewal. Despite internal shifts in management and the ever-evolving global landscape, they have turned challenges into opportunities. This is the mindset that will continue to drive our success.

Creating value for shareholders

I am happy to say that the Board has decided to leave our dividend unchanged and propose once again to your vote, an optional scrip dividend of CHF 3.20 per share. Subject to the approval of a capital increase, you will be able to elect to receive the dividend in the form of shares, delivered at a discount, or in cash. You will find all the details enclosed in this invitation.

Board of Directors changes and leadership continuity

At this year's Annual General Meeting, Jens Riedl will step down from the Board. I want to sincerely thank him for his support and contributions over the past few years. We are proposing the election of Patrick Kron and Chief Executive Officer Géraldine Picaud as new Board members, who will bring valuable strategic insight and expertise.

In particular, the appointment of our CEO to the Board of Directors will further enhance the close collaboration between SGS's Executive Committee and its Board of Directors as they work together to execute Strategy 27 and implement the cultural transformation necessary to focus on growth, performance, agility and financial strength.

All other Board members will stand for re-election. Their nominations will continue to strengthen our Board of Directors, ensuring the right blend of experience and expertise to continue delivering Strategy 27 at full speed.

I want to mention the proposal to move the company's registered office to Baar in the canton of Zug. First and foremost, we are a Swiss company and will remain a Swiss company: we are incredibly proud of our heritage. The relocation will support the fast execution of Strategy 27 by regrouping several offices in one central location, fostering collaboration and agility and reinforcing our culture of teamwork and accountability. As a result, we will serve our clients better. We will also benefit from a business-friendly environment and invest our savings in growth and innovation.

Looking ahead

In 2025, we will continue with the fast execution of Strategy 27 and further strengthen its three pillars: growth, people, performance and agility, and a strong financial and ESG profile. At our core, we are fundamentally a people-driven business; the dedication, passion, and commitment that our teams deliver every day make SGS such a unique company.

I would like to take this opportunity to thank you all for your trust in us. We have achieved positive results through your ongoing support, the commitment shown by the Executive Committee, and the professionalism demonstrated by all our teams. It will be our pleasure to meet many of you in Geneva on March 26, 2025.

Yours truly,



Calvin Grieder
Chairman of the Board of Directors

Ordre du jour

**Mercredi 26 mars 2025
à 14 heures**

(ouverture des portes à 13h00)

Hotel InterContinental Genève
Chemin du Petit-Saconnex 7-9
1209 Genève

1. Rapport annuel 2024

- 1.1. Rapport annuel, états financiers de SGS SA et états financiers consolidés du groupe SGS pour 2024
- 1.2. Rapport annuel sur les questions non financières pour 2024
- 1.3. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024

2. Décharge des membres du conseil d'administration et du comité exécutif

3. Emploi du bénéfice

- 3.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan et distribution d'un dividende en actions ou en espèces
- 3.2. Augmentation du capital social

4. Élections

- 4.1. Élection au conseil d'administration
- 4.2. Réélection du président du conseil d'administration
- 4.3. Élection au comité de rémunération
- 4.4. Réélection des commissaires aux comptes
- 4.5. Réélection du mandataire indépendant

5. Questions liées à la rémunération

- 5.1. Rémunération du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2026
- 5.2. Rémunération fixe du comité exécutif pour l'exercice 2026
- 5.3. Rémunération variable annuelle du comité exécutif pour l'exercice 2024
- 5.4. Plan d'incitation à long terme à émettre en 2026

6. Transfert du siège de la société

Propositions du conseil d'administration

1. Rapport annuel 2024

1.1. Rapport annuel, états financiers de SGS SA et états financiers consolidés du groupe SGS pour 2024

Proposition :

Approbation du rapport annuel, des états financiers de SGS SA et des états financiers consolidés du groupe SGS pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Explication :

Les actionnaires sont invités à approuver le rapport annuel, les états financiers de SGS SA (la "société") et les états financiers consolidés du groupe SGS pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1.2. Rapport annuel sur les questions non financières pour 2024

Proposition :

Approbation du rapport 2024 sur les questions non financières.

Explication :

Conformément aux nouvelles règles suisses sur les rapports non financiers (article 964 b du Code des obligations) (CO), les actionnaires sont invités à approuver un rapport sur les questions non financières. La société publie un rapport intégré qui couvre un champ plus large que ce qui est strictement requis par la législation. En outre, les auditeurs externes de la société ont examiné de manière indépendante les questions non financières requises par les articles 964 b du CO figurant dans les états non financiers du rapport annuel intégré 2024 de SGS SA.

Les actionnaires sont invités à approuver les rapports non financiers 2024 de la société. Par souci de commodité, le rapport intégré comprend un tableau faisant référence aux éléments qui sont soumis à l'obligation de divulgation et d'approbation prévue par la loi suisse. Les sections mentionnées dans le tableau de la page 196 du rapport intégré 2024 sont soumises à l'approbation des actionnaires.

1.3. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024

Proposition :

Acceptation du rapport de rémunération 2024.

Explication :

Conformément à l'article 735, alinéa 3, numéro 4 du CO, le conseil d'administration soumet le rapport de rémunération 2024 au vote consultatif de l'assemblée générale annuelle. Le vote sur le rapport de rémunération n'est pas contraignant et vise à permettre aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur les politiques générales de rémunération du groupe SGS.

2. Décharge des membres du conseil d'administration et du comité exécutif

Proposition :

Décharge des membres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Explication :

En dégageant les membres du conseil d'administration et comité exécutif de toute responsabilité, les actionnaires approbateurs déclarent qu'ils ne considéreront plus que les personnes responsables sont responsables des faits survenus au cours de l'exercice écoulé et portés à l'attention de l'assemblée générale.

3. Emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA

3.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan et distribution d'un dividende en actions ou en espèces

	CHF
Bénéfice de l'exercice	282 329 483
Solde reporté de l'année précédente	701 175 157
Dividende distribué	(207 576 155)
Mouvement sur les actions propres	(54 396 478)
(Transfert à) Annulation de la réserve pour actions propres	21 042 758
Total des bénéfices non répartis disponibles pour affectation	742 574 765

Proposition :

Sous réserve de l'approbation de la proposition au point 3.2 (augmentation de capital ordinaire), s'appuyant sur l'offre réussie d'un dividende en actions en 2024 (lorsque 64,87 % du dividende a été choisi pour être payé sous la forme de nouvelles actions SGS), le conseil d'administration propose le versement d'un dividende en actions ou en espèces, donnant à chaque actionnaire le droit de recevoir soit un dividende en espèces de CHF 3,20 (trois francs vingt centimes) par action, soit, au choix de chaque actionnaire éligible, un dividende sous forme d'actions de la société (le « dividende en actions ») ; le dividende en actions sera calculé de telle sorte que les actions que reçoivent les actionnaires électeurs (chacune étant une « action de dividende ») soient évaluées avec une décote de 5 % par rapport au cours de référence de l'action.

Ce cours de référence de l'action est déterminé par le conseil d'administration sur la base de la moyenne pondérée en fonction du volume (volume CMVP) des cours moyens pondérés en fonction du volume (CMVP) quotidiens des actions SGS existantes négociées à la SIX Swiss Exchange pendant la période de 10 jours de bourse du 3 au 16 avril 2025. Le taux de conversion (c'est-à-dire le nombre d'actions SGS existantes requises pour recevoir une action de dividende) sera calculé en divisant la valeur de distribution, qui est le cours de référence de l'action moins la décote mentionnée, par le montant du dividende en espèces de CHF 3,20.

Le nombre nécessaire d'actions de dividende proviendra d'actions créées au moyen d'une augmentation de capital ordinaire, comme proposé au point 3.2 de l'ordre du jour, à savoir, émises au montant nominal de CHF 0,04 par action, souscrites et libérées en espèces par une filiale de la société et achetées par la société à leur valeur nominale immédiatement après l'inscription des nouvelles actions au registre du commerce.

Le montant ci-dessus des bénéfices non répartis sera réduit :

- par le montant total versé pour le dividende en espèces
- le montant nominal total des actions de dividende, aucun dividende n'est versé sur les actions propres

Le montant restant constituera le solde reporté. Si la proposition du point 3.2 est rejetée, aucun dividende ne sera versé et le montant total des bénéfices non répartis sera reporté.

Explication :

Le conseil d'administration estime que l'option proposée de recevoir le dividende sous forme d'actions avec une décote est conforme au plan de la société visant à conserver la solidité du bilan et offre aux actionnaires éligibles (tel que décrit plus en détail dans la brochure d'information destinée aux actionnaires, disponible sur le site web de la société à l'adresse sgs.com/2025agm) une opportunité intéressante d'augmenter leur investissement dans SGS et de participer à la croissance future du groupe. Les actionnaires qui choisissent le dividende en actions ne seront pas soumis à une retenue à la source (la société supportera les coûts de la retenue à la source qui est prélevée uniquement sur le montant nominal des actions de dividende).

Le conseil d'administration demande donc aux actionnaires d'approuver le dividende en actions ou en espèces tel qu'il est proposé. Les actionnaires éligibles auront le droit de recevoir des actions de dividende gratuitement, sous réserve des frais facturés par leurs banques dépositaires ou leurs agents de change et des restrictions légales

applicables dans leur juridiction d'origine. Les fractions seront agrégées par les banques dépositaires ou les agents de change, les actions de dividende respectives vendues et les produits en espèces en résultant livrés en lieu et place des fractions.

Les actionnaires souhaitant recevoir un dividende en espèces n'ont rien à faire – ils recevront leur dividende de la manière habituelle, après déduction de la retenue à la source applicable de 35 %, le ou vers le 24 avril 2025 (la date de détachement du dividende étant pour tous les actionnaires le 2 avril 2025).

La livraison des actions de dividende est également prévue pour le 24 avril 2025. Le paiement en espèces en lieu et place des fractions devrait être effectué peu de temps après, mais au plus tard le 30 avril 2025.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la brochure d'information destinée aux actionnaires disponible sur le site web de la société à l'adresse sgs.com/2025agm.

3.2. Augmentation du capital social

Proposition :

Le conseil d'administration propose d'augmenter le capital social de la société par le biais d'une augmentation de capital ordinaire aux conditions suivantes :

- Nombre maximal d'actions à émettre et valeur nominale maximale de l'augmentation : jusqu'à 9 000 000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,04, soit une valeur nominale allant jusqu'à CHF 360 000.
- Pas de droits préférentiels, prix d'émission par action : CHF 0,04 par action nominative, à payer en espèces (prix d'émission global jusqu'à CHF 360 000).
- Début de la période de droit au dividende : date d'enregistrement de l'augmentation de capital au registre du commerce.
- Type de contributions : en espèces pour un maximum de 9 000 000 nouvelles actions nominatives à CHF 0,04 chacune.
- Droits de souscription exclus. Les actions nouvellement émises seront utilisées uniquement comme actions de dividende (conformément au point 3.1 de l'ordre du jour) et seront transférées aux actionnaires éligibles qui ont choisi de recevoir le dividende en actions.

La présente résolution est soumise à l'approbation de la proposition présentée au point 3.1 de l'ordre du jour. Si la proposition du point 3.1 de l'ordre du jour est rejetée, il n'y aura pas de vote sur le point 3.2 de l'ordre du jour.

Explication :

Le conseil d'administration propose d'augmenter le capital social de la société par le biais d'une augmentation de capital social ordinaire afin de créer des actions de dividende (voir la proposition au point 3.1 de l'ordre du jour). Les nouvelles actions seront émises au montant nominal de CHF 0,04 par action, souscrites et libérées en espèces par une filiale de la société et, immédiatement après l'inscription des nouvelles actions au registre du commerce, rachetées par la société à leur valeur nominale. Les actions nouvellement émises seront utilisées uniquement pour la distribution du dividende en actions aux actionnaires éligibles qui ont choisi de recevoir leur dividende en actions.

Ces nouvelles actions de SGS SA seront admises à la cote de la SIX Swiss Exchange à compter de la date de transfert de ces actions aux actionnaires. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la brochure d'information destinée aux actionnaires disponible à l'adresse sgs.com/2025agm.

L'augmentation de capital social proposée au point 3.2 de l'ordre du jour vise à permettre au conseil d'administration d'émettre, par le biais d'une augmentation de capital ordinaire, le nombre d'actions requis pour la distribution des actions de dividende aux actionnaires (voir la proposition au point 3.1.).

4. Élections

4.1. Élections au conseil d'administration

Proposition :

Réélection de :

- M. Calvin Grieder
- M. Sami Atiya
- Mme Phyllis Cheung
- M. Ian Gallienne
- M. Tobias Hartmann
- Mme Kory Sorenson
- Mme Janet S. Vergis

Élection de :

- M. Patrick Kron
- Mme Géraldine Picaud

chacun pour un mandat d'un an se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026.

Explication :

Le conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Calvin Grieder, M. Sami Atiya, Mme Phyllis Cheung, M. Ian Gallienne, M. Tobias Hartmann, Mme Kory Sorenson et Mme Janet S. Vergis au conseil

d'administration. Leurs biographies et leurs qualifications sont incluses dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise de la société.

De plus, le conseil d'administration propose l'élection individuelle de M. Patrick Kron et de Mme Géraldine Picaud au conseil d'administration. Leurs biographies sont disponibles sur le site sgs.com/2025agm.

M. Patrick Kron est président du conseil d'administration d'une société dans laquelle le Groupe Bruxelles Lambert, actionnaire principal de la société, détient une participation majoritaire. Par conséquent, il ne remplit pas les conditions requises pour agir en tant qu'administrateur indépendant selon les critères définis par la société et décrits dans son rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Mme Géraldine Picaud continuera à exercer ses fonctions de directrice générale de la société et agira, si elle est élue, en tant que membre exécutif du conseil d'administration. Sa participation au conseil d'administration renforcera davantage l'étroite collaboration entre le comité exécutif et le conseil d'administration de SGS, qui travaillent ensemble à l'exécution de la stratégie 27 et à la mise en œuvre de la transformation culturelle requise pour se concentrer sur la croissance, la performance, l'agilité et la solidité financière.

Dans le cas où Mme Géraldine Picaud serait élue membre du conseil d'administration, elle ne recevrait pas de rémunération supplémentaire et ne ferait pas partie des comités de nomination ou de rémunération.

4.2. Réélection du président du conseil d'administration

Proposition :

Réélection de M. Calvin Grieder, pour un mandat d'un an se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026.

Explication :

Conformément aux statuts de la société, le président est élu par l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration propose de réélire M. Calvin Grieder en tant que président du conseil d'administration.

4.3. Élections au comité de rémunération

Proposition :

Réélection de :

- M. Sami Atiya
- Mme Kory Sorenson

Élection de :

- M. Patrick Kron

chacun pour un mandat d'un an se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026.

Explication :

Conformément aux statuts de la société, les membres du comité de rémunération sont élus par l'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration propose la réélection de M. Sami Atiya et de Mme Kory Sorenson et l'élection de M. Patrick. M. Sami Atiya et Mme Kory Sorenson sont des administrateurs indépendants selon les critères définis par la société et décrits dans son rapport sur la gouvernance d'entreprise.

4.4. Réélection des commissaires aux comptes**Proposition :**

Réélection de PricewaterhouseCoopers SA, Genève, en tant qu'auditeurs de SGS SA et auditeurs du Groupe pour l'exercice 2025.

Explication :

Le conseil d'administration recommande la réélection de PricewaterhouseCoopers SA, Genève en tant qu'auditeur pour l'exercice 2025. Ils ont été nommés auditeurs pour la première fois pour l'année fiscale 2021.

4.5. Réélection du mandataire indépendant**Proposition :**

Élection de l'étude notariale Notaires Carouge, Genève, en tant que mandataire indépendant pour une durée d'un an prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026.

Explication :

Le mandataire indépendant exerce les droits de vote des actionnaires qui n'assistent pas physiquement à l'assemblée générale annuelle. Il ou elle est indépendant(e) de la société et se conforme aux instructions de vote reçues. Le conseil d'administration recommande la réélection de l'étude notariale Notaires Carouge, Genève qui a été élue pour la première fois lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.

5. Questions liées à la rémunération

Conformément à l'article 698, alinéa 3, numéro 4 du CO, l'assemblée générale annuelle a le pouvoir inaliénable de voter sur la rémunération du conseil d'administration et du comité exécutif.

Les statuts de la société (article 31), conformément à l'article 735 du CO, prévoient que l'assemblée générale annuelle approuve par des votes séparés :

1. Le montant global maximum de la rémunération et des autres frais payables au conseil d'administration pour la période se terminant à la prochaine assemblée générale ordinaire.
2. Le montant global maximum de la rémunération fixe payable au comité exécutif pour le prochain exercice financier.
3. Le montant global de la rémunération variable annuelle payable au comité exécutif pour l'exercice financier précédant l'assemblée générale annuelle.
4. Le montant global maximum de tout plan d'incitation à long terme à accorder au comité exécutif au cours du prochain exercice financier.

5.1. Rémunération du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2026**Proposition :**

Approbation d'un montant global de CHF 2 700 000 représentant la rémunération des membres du conseil d'administration pour la période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026.

Explication :

La proposition de rémunération du conseil d'administration (à l'exception de Mme Géraldine Picaud, si elle est élue [voir le point 4.1 de l'ordre du jour ci-dessus]) comprend des honoraires fixes pour chacun des membres du conseil d'administration et un honoraire fixe pour le président du conseil d'administration. Le montant proposé est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Les membres du conseil d'administration qui participent à un comité du conseil d'administration ont droit à des honoraires supplémentaires justifiés par le surcroît de travail et de responsabilités. La rémunération des membres du conseil d'administration est inchangée par rapport à l'année dernière. Les membres du conseil d'administration recevront une partie de leur rémunération sous forme d'actions restreintes, au même prix que pour les actions attribuées au comité exécutif. Les membres du conseil d'administration sont tenus de conserver les actions pendant une période minimale de trois ans et doivent accumuler pendant leur mandat un nombre d'actions équivalant en valeur à deux années de rémunération.

Ce montant exclut les cotisations sociales obligatoires suisses (AVS-AI) payables par la société en relation avec les honoraires du conseil d'administration et sur lesquelles le conseil n'a aucun contrôle.

5.2. Rémunération fixe du comité exécutif pour l'exercice 2026

Proposition :

Approbation d'un montant global maximal de CHF 10 500 000 représentant la rémunération fixe des membres du comité exécutif du groupe (comité exécutif) pour l'exercice 2026.

Explication :

La société demande ainsi l'autorisation de verser, au cours de l'exercice 2026, une rémunération fixe d'un montant total maximal de CHF 10 500 000 aux membres du comité exécutif (y compris le directeur général). Ce montant comprend le salaire de base brut, payable aux membres du comité exécutif, mais exclut les cotisations sociales obligatoires payables par l'employeur, sur lesquelles la société n'a aucun contrôle.

Le montant demandé comprend également toutes les autres allocations en espèces, cotisations aux régimes de retraite et autres avantages sociaux ayant une valeur monétaire, autres que la rémunération variable approuvée séparément par l'assemblée générale annuelle.

5.3. Rémunération variable annuelle du comité Exécutif pour l'exercice 2024

Proposition :

Approbation d'un montant global maximal de CHF 10 933 000 représentant la rémunération variable annuelle des membres du comité exécutif pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Explication :

Sur la base de la performance du groupe en 2024, les membres du comité exécutif (y compris le directeur général) ont droit au paiement de primes annuelles d'un montant total de CHF 10 933 000 (pour la performance de 2023 : CHF 4 956 369). En 2024, l'entreprise a enregistré d'excellentes performances financières, qui se sont traduites par une augmentation de la rémunération variable du comité exécutif par rapport à l'exercice précédent. De plus amples informations sur la prime annuelle 2024 sont disponibles à la section 7.4. du rapport de rémunération.

5.4. Plan d'incitation à long terme à émettre à 2026

Proposition :

Approbation de l'émission d'un plan d'incitation à long terme à accorder aux membres du comité exécutif en 2026, pour un montant total maximum équivalent à CHF 13 000 000.

Explication :

La société demande l'approbation de l'émission d'un nouveau plan d'incitation à long terme en 2026, pour une valeur totale maximale de CHF 13 000 000 (CHF 12 956 000 en 2025).

Début 2025, le plan d'incitation à long terme octroyé en 2022 a été acquis, avec un score de performance de 30 %.

L'assemblée générale annuelle de 2022 a voté une valeur maximale totale pour le plan 2022 de CHF 13 500 000, mais seules des actions d'une valeur totale de CHF 1 439 000 ont été attribuées aux membres du comité exécutif.

Les bénéficiaires du plan recevront des unités d'actions de performances, dont l'acquisition sera subordonnée à la réalisation par le groupe d'objectifs financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à long terme en 2028.

Le montant soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle représente la valeur des unités d'actions de performance au moment de leur attribution, évaluée au niveau d'acquisition maximal possible en vertu des règles du plan. Les grands principes du plan d'incitation à long terme proposé sont exposés dans le rapport de rémunération.

6. Transfert du siège de la société

Proposition :

Modification de l'article 3 des statuts de la société comme suit (les modifications sont indiquées en italique) :

Article 3

¹ Le siège de l'entreprise est établi à *Baar (canton de Zug, Suisse)*.

L'assemblée générale annuelle autorise et charge le conseil d'administration de mettre en œuvre le transfert du siège social de la société au plus tard à la fin du mois de mars 2026, et d'entreprendre à cet égard toutes les actions nécessaires ou appropriées.

Explication :

La société prévoit de transférer son siège social de Genève à Baar (canton de Zug, Suisse) au cours du premier trimestre 2026. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la stratégie 27 et de ses moteurs de valeur : croissance, performance, agilité et solidité financière. Le regroupement de nos différents bureaux en Suisse en un lieu unique, central et propice aux affaires, contribuera davantage à la simplification de notre structure. Il permettra une collaboration plus étroite et plus souple entre les employés, renforçant ainsi notre culture de responsabilité et favorisant un meilleur service à la clientèle. Il permettra également de réduire les coûts d'exploitation et de stimuler les investissements dans la croissance et l'innovation.

Le transfert du siège social nécessite une modification des statuts de la société, qui prévoient actuellement que le siège social de la société se trouve à Genève. Afin d'éviter la tenue d'une assemblée générale supplémentaire lors de ce transfert, le conseil d'administration propose d'approuver le transfert du siège social lors de la présente assemblée générale annuelle et d'autoriser le conseil d'administration à enregistrer le transfert une fois que le nouveau siège social sera opérationnel.

Questions **organisationnelles**

Exercice du droit de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions de la société avec droit de vote le 18 mars 2025 ont le droit d'exercer leurs droits de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

Présence physique à l'assemblée générale

Les actionnaires qui souhaitent assister personnellement à l'assemblée générale annuelle sont invités à demander une carte d'admission en retournant le formulaire ci-joint à SGS SA, c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, CH - 6343 Rotkreuz, au plus tard le 21 mars 2025.

Représentation à l'assemblée générale

Les actionnaires peuvent être représentés à l'assemblée générale annuelle par un autre actionnaire inscrit muni d'une procuration écrite.

Les actionnaires peuvent également désigner, sans frais, le mandataire indépendant pour exprimer leur vote.

Pour donner une procuration, veuillez utiliser la voie électronique en accédant au formulaire en ligne à l'aide du code QR se trouvant dans la présente convocation, ou bien utilisez le formulaire ci-joint et renvoyez-le à SGS SA, c/o Devigus Shareholder Services avec l'enveloppe ci-jointe.

SGS donne la possibilité aux actionnaires qui souhaitent poser une question ou s'adresser à l'assemblée d'envoyer un message au conseil d'administration par le biais d'une adresse électronique dédiée : sgs.agm@sgs.com. Le conseil d'administration abordera les questions les plus importantes au cours de l'assemblée générale, en mentionnant éventuellement le nom des actionnaires qui ont posé les questions. Tous les messages recevront une réponse individuelle par courrier électronique.

Rapport intégré 2024

Consultez et téléchargez notre rapport intégré 2024, qui comprend notre rapport d'activité, notre rapport sur la gouvernance d'entreprise, notre rapport de rémunération et notre rapport sur le développement durable, ainsi que les états financiers consolidés du groupe, les états financiers de SGS SA et les rapports des auditeurs, à l'adresse www.sgs.com. Le rapport est également à la disposition des actionnaires au siège social de la société, place des Alpes 1, 1201 Genève.

Traductions françaises et allemandes

Les traductions de cette invitation à l'assemblée générale annuelle, y compris l'ordre du jour, les explications et le formulaire de procuration, sont disponibles en accédant au site à l'aide du code QR imprimé dans la convocation.

Correspondance

Veuillez adresser toute correspondance concernant l'assemblée générale à

SGS SA
c/o Devigus Shareholder Services
Birkenstrasse 47
CH-6343 Rotkreuz

Cordialement,

SGS SA

Conseil d'administration

Les documents suivants sont disponibles sur le site sgs.com/2025agm ou en scannant le code QR :

- Brochure d'information des actionnaires
- Révision des statuts de la société
- Traduction française et allemande de la convocation à l'assemblée générale annuelle



When you need to be sure

Siège social de SGS
1, Place des Alpes
P.O. Box 2152
1211 Geneva 1
Switzerland

sgs.com



SGS